



Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat

DOSSIER DE PRESSE

Contact

FENARA

20, boulevard de Grenelle 75015

Tél. : 01 45 77 94 04

info@fenara.org

www.fenara.org

PRÉSENTATION DE LA FENARA

Seule organisation représentative des retraités de l'artisanat reconnue par les pouvoirs publics

Créée en 1984, la FENARA constitue le prolongement du syndicalisme interprofessionnel de l'artisanat. Reconnue par les pouvoirs publics, elle fédère les associations départementales et régionales présentes sur toute la France et accueille les retraités issus de tous les secteurs de l'artisanat.

La FENARA en quelques chiffres

- **Plus de 900 000 bénéficiaires**, artisans retraités et leurs ayants droit
- **30 000 adhérents**
- **81 associations** couvrant tout le territoire national

Ses activités

- **La FENARA défend les intérêts des retraités de l'artisanat** auprès des institutions publiques, pour améliorer leur protection sociale, leur pouvoir d'achat et leur place au sein de la société.
- **Elle les représente dans de nombreuses instances paritaires** : le Régime Social des Indépendants (RSI), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), le Comité National des Retraités et des Personnes Âgées (CNRPA).
- **Elle entretient des liens avec de nombreuses organisations du secteur des métiers** : (UPA – APCMA – CAPEB – CGAD – CNAMS - MNRA – PRO/BTP etc.) **et de retraités**, pour renforcer son action.
- **Elle informe tous les relais d'opinion**, acteurs économiques, élus, presse, pour faire connaître au grand public la FENARA et les actions qu'elle entreprend.

Ses 81 associations

Par l'intermédiaire de ses 81 associations départementales et interdépartementales, la FENARA a un rôle social et culturel.

Chaque association locale organise tout au long de l'année :

- des formations, des conférences, des rencontres conviviales, des loisirs, des voyages, conférences, ...
- des actions pour les retraités isolés, malades ou en difficulté, ayant besoin d'une aide sociale ou d'un soutien : contacts téléphoniques, visites, conseils pour des démarches administratives,...

Défendre

Depuis l'origine de la FENARA, des hommes et de femmes font entendre leur voix sans relâche pour défendre les intérêts des retraités de l'artisanat, prioritairement en matière de protection sociale et de pouvoir d'achat.

« NOUS L'AVONS DEMANDÉ, NOUS L'AVONS OBTENU »

En 2014 :

Sauvetage de la revalorisation en octobre, des retraites n'excédant pas 1 200 € par mois, les autres étant gelées jusqu'en octobre 2015.

Double revalorisation du minimum vieillesse en avril et en octobre, bénéficiant en particulier aux femmes ayant peu cotisé.

Augmentation de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) à 550 € pour les personnes de 60 ans et plus.

En 2013 :

Pour bénéficier de l'ACS, revalorisation exceptionnelle de 8,3% appliquée au plafond de ressources, ce qui augmente le nombre de bénéficiaires.

Assouplissement de la condition de ressources ouvrant droit aux pensions complémentaires de réversion servies par le RCI¹, afin que plus aucune veuve d'artisan ne risque d'être pénalisée.

Revalorisation des retraites de base et des retraites complémentaires du RCI¹, au niveau de l'inflation, alors que les retraites Arrco et Agirc ont été, quant à elles, partiellement gelées pour 3 ans.

1- Régime Complémentaire des Indépendants

Les mesures que nous avons obtenues ces dernières années :

• 2012 et 2011

La revalorisation des retraites en 2012 au niveau de l'inflation, et non selon la croissance économique, plus faible, décidée par le plan de rigueur voté fin 2011 pour d'autres prestations.

Le maintien de la réduction d'impôt sur les emplois à domicile, pour les retraités et les personnes âgées.

Le maintien de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites.

Institution d'un dispositif de contrôle des dépassements d'honoraires médicaux.

L'extension de l'ACS à un plus grand nombre de retraités aux revenus modestes.

• 2009

Le recentrage des pensions de réversion de base sur les personnes de 55 ans au moins, pour sauvegarder les pensions de réversion des veuves âgées.

Et aussi :

En 2008 : **l'indexation sur l'évolution des prix des pensions de retraite complémentaires** des artisans, après un gel de 3 ans ; en 2007 : une meilleure **représentation des retraités** au sein des caisses régionales du RSI ; en 2004 : la sauvegarde des **pensions de réversion de base**, etc..

LES ACTIONS EN COURS

Chaque année, au cours de ses Journées Nationales de mai, les délégués de la FENARA, réunis en Assemblée Générale, définissent et votent des résolutions sur lesquelles elle s'appuie pour mener ses actions.

La santé

■ **Rendre obligatoire une complémentaire santé pour tous les retraités**, comme cela vient d'être décidé pour tous les salariés, qui soit :

- **de qualité**, en instaurant dans tous les contrats, un socle minimal de prestations à servir, sous le contrôle des pouvoirs publics.
- **d'un montant accessible**. La généralisation des complémentaires à toute la population doit faire baisser la cotisation des retraités qui ne doit plus augmenter avec l'âge.
- **accompagnée d'une mesure sociale ou fiscale pour les retraités** qui atténue le coût de leur cotisation.

■ **Pour les dépassements d'honoraires médicaux**, les contrôler pour qu'ils soient limités et pris en charge intégralement par les complémentaires.

■ **Prendre des mesures efficaces pour mieux répartir les médecins sur le territoire**, et les inciter à s'installer dans les zones actuellement délaissées par eux.

■ **Prendre soin des personnes âgées** par une meilleure coordination de leur prise en charge entre les différents intervenants, par la création de filières spécifiques dans les hôpitaux (notamment aux urgences) et par une plus grande attention des soignants.

La dépendance

■ **Garantir une prise en charge publique de la dépendance, dès 2015**, assurant une égalité de traitement entre assurés, un socle de base de prestations et financée par un prélèvement dû par toute la population.

■ **Affecter en totalité la CASA¹ de 0,3%** assise sur les pensions des retraités imposables, à la dépendance.

1. Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

■ **Inciter à souscrire une assurance privée complémentaire**, par des mesures fiscales.

■ **Renforcer le soutien aux aidants** en développant des structures d'accueil

temporaire, à des prix abordables, en leur assurant un soutien social et psychologique gratuit, en leur créant un statut qui leur donne des droits.

■ **Faciliter le libre choix entre maintien à domicile et hébergement en institution**, en améliorant les services d'aides à domicile, en proposant des solutions d'hébergement temporaire, en développant le nombre de places en établissement pour ceux qui en font le choix ou si la sévérité du handicap l'impose.

La retraite

■ **Maintenir le pouvoir d'achat des retraités** en revenant à une revalorisation au 1^{er} avril, et en défiscalisant les majorations pour enfants.

■ **Améliorer les pensions de réversion de base**, en portant leur taux de 54 à 60 %.

■ **Garantir un minimum de retraites** (base plus complémentaire) à 1250 €/par mois, pour tous les retraités ayant eu une longue carrière mais peu rémunérée, dès lors qu'ils ont le nombre de trimestres pour avoir le taux plein.

■ **Prendre en compte l'exposition à des facteurs de pénibilité**, pour permettre aux travailleurs indépendants un départ à la retraite anticipé, à ce titre.

■ **Valider systématiquement, pour les artisans et commerçants, quatre trimestres** pour les périodes travaillées pendant lesquelles leurs cotisations ont été insuffisantes.

■ **Aligner les retraites des régimes spéciaux et du secteur public**, sur celles du secteur privé.

Le financement de la protection sociale

■ **Organiser une consultation nationale** à laquelle les associations de retraités devront impérativement être associées, sachant qu'il faut baisser le poids des cotisations pesant sur les entreprises, pour relancer la croissance.

Représenter

La FENARA est la seule organisation nationale, représentative des retraités de l'artisanat reconnue des pouvoirs publics.

La FENARA est partie prenante de toutes les concertations engagées par le Gouvernement sur les retraites, l'assurance maladie et la prise en charge de la dépendance.

Très attachée au modèle de protection sociale français, la FENARA, est force de propositions pour assurer sa consolidation et sa pérennisation pour les générations futures.

Organe officiel de représentation et d'expression des retraités de l'artisanat auprès des pouvoirs publics et des élus, elle représente les retraités de l'artisanat dans de nombreuses instances paritaires :

- le **RSI**, Régime Social des Indépendants,
- la **CNSA**, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie,
- le **COR**, Conseil d'Orientation des Retraites (COR),
- le **CNRPA**, Comité National des Retraités et des Personnes Âgées

Agir avec des partenaires

Pour renforcer ses actions, la FENARA agit avec :

- **L'UPA**, Union Professionnelle Artisanale, organisation syndicale représentative des actifs des métiers de l'artisanat,
et ses composantes :
 - la **CAPEB** pour les métiers du bâtiment
 - la **CNAMS** pour les métiers de fabrication et de services
 - la **CGAD** pour les métiers de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration.
- **L'APCMA**, Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, qui regroupe les chambres de métiers départementales et régionales.
- Des organisations du secteur des métiers : la **MNRA**, **ProBTP**, etc... des fédérations de retraités : l'**UNIRC** pour les commerçants, la **SNAE**, pour les exploitants agricoles, la **FIAPA** pour un rayonnement international, **L'Outil en Main**...

Informer

Informers les retraités de l'artisanat de leurs droits, faire connaître leurs revendications auprès du grand public sont les objectifs de la FENARA.

Informers qui et pourquoi ?

- **Les adhérents** pour les tenir au courant de l'évolution des dossiers, objets de leur préoccupation, et pour les amener à une réflexion et à des débats constructifs au sein de leur association.
- **Tous les relais d'opinion et tous les acteurs socio-économiques.** Les élus, notamment, par leur écoute attentive, sont à même de se faire les porte-parole de la FENARA auprès des pouvoirs publics.
- **La presse**, pour faire connaître au grand public les préoccupations de la FENARA et les actions qu'elle entreprend.



Informers comment ?

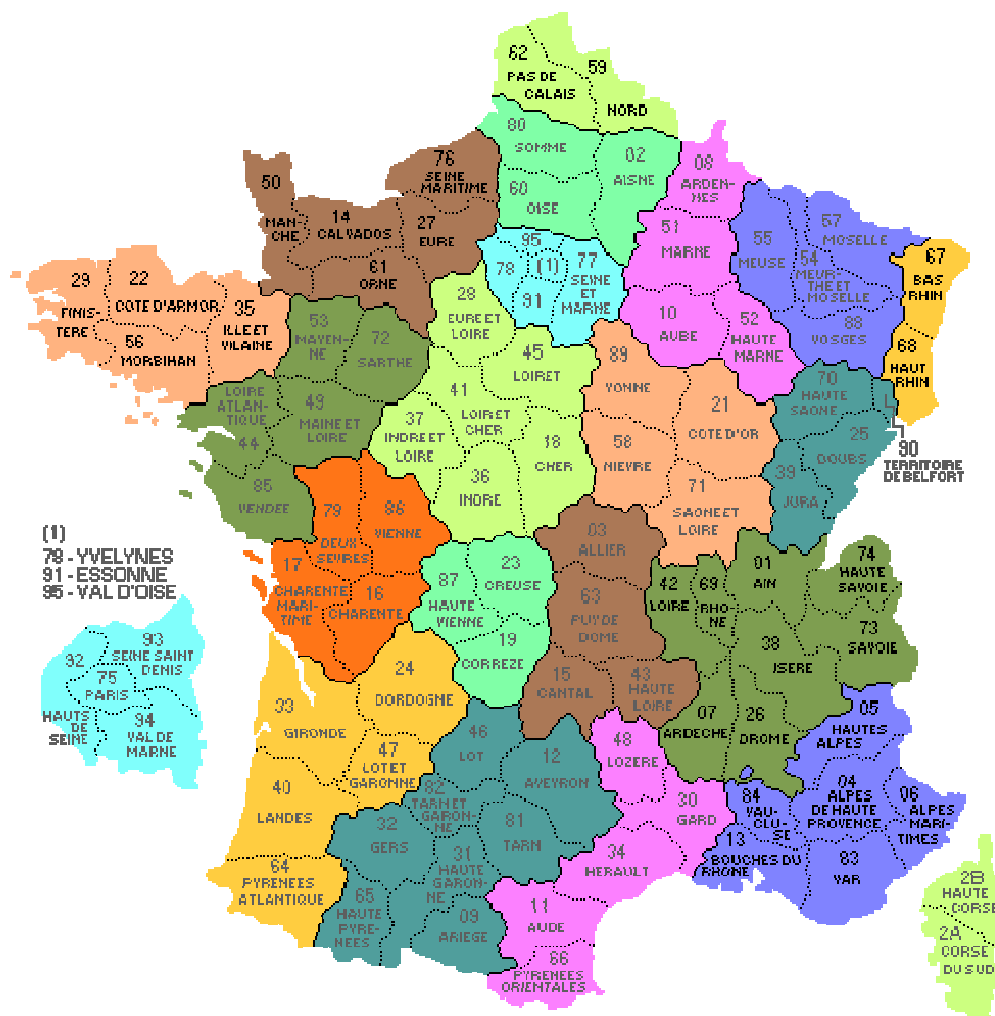
- Par son journal **La Retraite Artisanale**, sa newsletter, ses circulaires et fiches, son site internet.
- Par son **congrès annuel**, auquel de nombreuses personnalités sont conviées, et qui honorent de leur participation cette manifestation nationale en vue d'apporter leur soutien aux causes défendues par la FENARA.
- Par de nombreuses **manifestations locales** sous l'impulsion des associations.
- Par l'envoi de **courriers et de dossiers** sur des points d'actualité précis à tous ses partenaires, aux élus, aux administrations en vue de les rencontrer, leur exposer leurs sujets de préoccupation.
- Par l'**organisation d'entretiens** au niveau national, afin de faire connaître aux ministres ou à leurs représentants, les conditions de vie des retraités de l'artisanat.

Des avantages à prix réduits sur un certain nombre de services et de produits.

La FENARA défend le pouvoir d'achat de ses adhérents par ses actions politiques mais également en leur permettant de bénéficier de prix réduits dans un certain nombre de domaines. Elle a ainsi noué des partenariats avec Pro BTP, la MNRA, l'Agence Nationale des Chèques vacances (ANCV), Vacances Bleues, MAAF Assurances, AG2R La Mondiale et Réduc Senior, site internet qui donne accès à des prix réduits sur une large gamme de produits et de services, Retraite Plus, pour la recherche d'une maison de retraite, etc.

Sur toute La France

Avec ses 81 associations, départementales et interdépartementales, la FENARA est présente sur tout le territoire.



Par l'intermédiaire de ses associations, la FENARA assure, en plus de sa mission de défense des intérêts des retraités de l'artisanat, un rôle social et culturel.

Chaque association locale organise tout au long de l'année :

- des formations, des conférences, des rencontres conviviales, des loisirs, des voyages, ...
- des actions pour les retraités isolés, malades ou en difficulté, ayant besoin d'une aide sociale ou d'un soutien : contacts téléphoniques, visites, conseils pour des démarches administratives,...